

Fonds de dotation Sillon Solidaire



Appel à projets 2019

Règlement

L'insertion par l'activité économique

Au service du développement durable des territoires



Présentation du Fonds de dotation Sillon Solidaire

Le fonds de dotation Sillon Solidaire a pour objet l'accompagnement des structures qui contribuent à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion ou rencontrant de grandes difficultés sur les territoires concernés par le tracé de la Ligne à Grande Vitesse entre Tours et Bordeaux. Il est porté par LISEA, société concessionnaire de la LGV et MESEA, mainteneur-exploitant de la LGV.

Depuis 2012, plus de 170 projets ont été soutenus et 1,8 millions d'euros ont été versés aux associations. Plus de 220 parrains, collaborateurs des entreprises contributrices du fonds, se sont engagés pour accompagner les structures.

Les quatre principes d'action de Sillon Solidaire :

▪ Contribuer au développement durable des territoires

Le Fonds de dotation Sillon Solidaire soutient des initiatives locales à impact social et tisse des liens entre les acteurs de la lutte contre l'exclusion et les entreprises.

▪ Lutter contre toutes les formes d'exclusion

Sillon Solidaire participe à la lutte contre l'exclusion dans les régions traversées par la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux, afin de conférer à chacun une place, un rôle et une dignité dans notre société.

▪ Mobiliser les collaborateurs et être proche des territoires

Sillon Solidaire a pour vocation d'agir comme un trait d'union entre les compétences des collaborateurs des entreprises contributrices du fonds de dotation, et les besoins des porteurs de projet. L'ancrage dans les territoires se traduit par la mobilisation des collaborateurs autour du parrainage des projets soutenus.

▪ Pérenniser les résultats et les structures accompagnées

Sillon Solidaire soutient les projets et les accompagne dans la durée. Chaque projet soutenu est évalué afin d'apprécier l'utilité et la pertinence de la démarche, mais aussi de mesurer les progrès engendrés grâce au partenariat mis en place.

Sillon Solidaire soutient des projets dans les thématiques suivantes :

- Accès au logement
- Mobilité solidaire
- Insertion par l'activité économique et la formation
- Lutte contre l'illettrisme

Contexte et enjeux de l'appel à projets « l'insertion au service du développement durable des territoires »

Le nombre de demandeurs d'emploi en France reste préoccupant et significatif d'une situation extrême : 6 millions de personnes sont inscrites en tant que demandeurs d'emploi, et près de 2,6 millions d'entre elles le sont depuis plus d'un an (*chiffres Pôle Emploi 2018*).

En tant qu'acteurs économiques et partenaires des territoires, LISEA et MESEA (respectivement concessionnaire et mainteneur-exploitant de la Ligne à Grande Vitesse Tours – Bordeaux) s'engagent pour le secteur de l'insertion par l'activité économique. Fin 2017 en France, ce secteur représentait près de 136 000 salariés. En 2016 la Région Nouvelle-Aquitaine comptait 32 000 emplois en insertion pour un chiffre d'affaire de 218 millions d'euros (*tableau de bord de l'insertion par l'activité économique en région Nouvelle-Aquitaine, édition 2018 – INAE*).

Proposer des réponses adaptées aux problématiques rencontrées, construire une offre en adéquation avec les besoins des territoires et ainsi assurer un accompagnement de qualité, viser toujours davantage de sorties positives vers l'emploi, voilà les défis que doivent relever l'ensemble des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Renforcer les liens avec les entreprises des territoires devient une priorité pour développer l'accès à l'emploi des salariés en insertion mais aussi pour le développement économique des SIAE.

Les évolutions profondes de notre société impliquent aujourd'hui de nouvelles orientations qui doivent être entendues par l'ensemble des acteurs. La transition écologique est désormais au cœur du débat et représente un enjeu majeur du développement des territoires.

Aujourd'hui, comme les collectivités et les acteurs privés de nos territoires, les SIAE doivent prendre en comptes ces enjeux dans le déploiement de leurs activités. L'économie solidaire développée dans le secteur de l'insertion permet à de nombreuses personnes éloignées de l'emploi avec peu ou pas de qualification, de retrouver une activité. Mais cette économie solidaire peut également concilier les enjeux environnementaux et être un terrain d'expérimentation pour des modèles orientés prioritairement vers le développement durable.

Pour les salariés en parcours d'insertion, le retour vers l'emploi durable se traduit aussi par la formation. La sensibilisation et la formation des salariés aux enjeux du développement durable sont un levier pour améliorer l'employabilité. Comprendre les problématiques locales et globales et être sensibles aux enjeux portés par les acteurs publics et privés permettront aux salariés de valoriser le parcours d'insertion qu'ils ont construit au fil des mois.

1. Développer et conforter de nouveaux champs d'activités en intégrant les enjeux de la transition écologique.

Les projets soutenus concerneront le développement de nouvelles activités supports d'insertion prenant en compte les dimensions de la protection de l'environnement au sens large. Les projets pourront porter sur des expérimentations de nouveaux modèles, concepts ou services aux territoires. Ils seront construits sur des principes de développement durable conciliant enjeux sociaux et environnementaux.

Ces activités pourront notamment concerner les secteurs suivants :

- Maraîchage biologique
- Textile, friperie, recyclerie
- Restauration, ateliers de transformation, circuits courts
- Gestion des déchets, recyclage

Les activités supports répondront à des besoins identifiés sur le territoire et permettront le déploiement de nouvelles stratégies locales de développement et de nouveaux partenariats.

2. Développer et renforcer les passerelles entre structures d'insertion (SIAE) et entreprises afin de faciliter l'accès à l'emploi.

Les projets présentés pourront concerner la mise en œuvre de plans d'action destinés à développer les passerelles entre SIAE et entreprises. Le temps nécessaire à la prospection et à la réalisation des différentes actions auprès des entreprises devra être estimé dans un plan d'action précis et détaillé.

Les projets viseront le développement de partenariats pérennes, en opposition à des actions ponctuelles de collaboration. Les structures pourront également envisager des actions mutualisées permettant de renforcer leur stratégie territoriale. Les actions pourront concerner le temps de coordination ou de prospection ou encore la création d'outils.

3. Afin de renforcer leur employabilité, sensibiliser les publics accompagnés aux enjeux de la transition écologique.

Les projets présentés concerneront des actions de sensibilisation des salariés en parcours d'insertion aux enjeux de préservation de l'environnement et aux principes du développement durable. Elles pourront prendre différentes formes :

- Ateliers de sensibilisation sur les enjeux de la protection de l'environnement
- Ateliers de formation sur des compétences spécifiques du développement durable selon les besoins identifiés correspondant aux projets professionnels des salariés
- Visites d'entreprises dans le cadre de la découverte des métiers du développement durable
- Réalisation d'actions concrètes sur le terrain en partenariat avec les acteurs locaux (collectivités, associations de protection de la nature...)

Critères d'éligibilité

Structures éligibles

- Sillon Solidaire soutient des structures à vocation sociale et solidaire
- Les projets doivent être menés par **des associations loi de 1901 à but non lucratif**
- Les structures doivent avoir un caractère **apolitique et non confessionnel**
- Sillon Solidaire ne finance ni têtes de réseau, ni collectivités locales, ni établissements publics, ni projets individuels

- Sont exclues les structures qui travaillent par délégation de service public (Missions Locales, Maisons de l'Emploi, etc...)
- Sont exclus les organismes de formation n'ayant pas recours au bénévolat (implication des bénévoles auprès des publics en difficultés)

Périmètre géographique

Sillon Solidaire soutient des projets qui ont un impact tangible et durable dans les territoires traversés par la ligne Sud Europe Atlantique, à savoir les **six départements suivants : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Gironde, Indre-et-Loire et Vienne.**

Publics ciblés

- Personnes en situation de précarité ;
- Personnes en situation d'exclusion sociale et/ou professionnelle ;
- Personnes en parcours d'insertion ;
- Jeunes en formation, en apprentissage professionnel.

Pérennité des projets

- Sillon Solidaire soutient des initiatives qui s'inscrivent dans la durée, et qui consolident et pérennisent une activité existante ou en création
- Le fonds de dotation ne finance pas de projets ponctuels (expositions, manifestations, évènements, etc.)

Critères de sélection

Sillon Solidaire soutient des projets à vocation sociale qui agissent au bénéfice des adultes en situation d'insertion professionnelle. Les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics sont exclus et ne peuvent donc bénéficier du soutien de Sillon Solidaire.

Les projets financés seront sélectionnés fin 2019 et devront impérativement se dérouler sur la période 2020-2021.

Sillon Solidaire accordera une attention particulière aux projets qui répondent à un ou plusieurs des points suivants :

Prioritairement

- approche mixte des différents axes de l'appel à projets
- démonstration de l'identification des publics cibles et de leurs besoins, et de l'adaptation des solutions et des méthodes développées à ces besoins précis : réalisation d'un diagnostic, état des lieux, prise en compte et adaptation à la situation constatée
- travail en concertation et en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés (acteurs publics du territoire, associations, entreprise, etc.)
- co-construction et développement par plusieurs structures travaillant en partenariat
- mobilisation des ressources humaines et matérielles locales

Ce qui sera un plus

- approches innovantes
- accès à l'information pour les bénéficiaires
- durabilité de l'action, son essaimage et sa reproductibilité
- échanges d'expériences, capitalisation sur les bonnes pratiques

4 à 6 projets seront retenus aux termes de l'appel à projets pour la période 2020-2021.

Règles d'intervention

Un soutien financier

Les dépenses prises en charge par Sillon Solidaire concerneront les dépenses **de fonctionnement** nécessaires pour :

- Le lancement de nouvelles actions
- La prospection de nouveaux partenariats avec les entreprises des territoires
- La formation des salariés en insertion aux enjeux du développement durable

Le soutien financier est ponctuel et **plafonné à 30 000 euros par projet**. La subvention doit être utilisée dans les vingt-quatre mois suivant la signature de la convention de partenariat. Une convention de partenariat sera établie entre Sillon Solidaire et le porteur de projet, dans laquelle seront définies les modalités de versement de l'enveloppe attribuée.

Un soutien humain

L'implication citoyenne des collaborateurs de LISEA et MESEA (le parrainage) constitue un des principes de base de Sillon Solidaire. Ce principe s'inscrit dans l'ancrage territorial des entreprises associées à la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique.

Le parrainage par un ou plusieurs collaborateurs doit permettre aux porteurs de projet de se développer, d'innover, et ce faisant, d'améliorer leur action. Il doit s'inscrire dans la durée et n'est pas limité dans le temps.

Le parrainage peut prendre diverses formes. A titre d'exemples, le parrain peut :

- Participer à la vie de l'association (participation aux réunions, à des activités, etc.)
- Conseiller l'association dans sa gestion (comptabilité, recherche de financements, communication, gestion des ressources humaines, etc.) ou sur des aspects techniques (aménagement de locaux, sécurité, droit, fiscalité, etc.)
- Conseiller la structure pour l'achat de matériel, l'étude de devis ou la réalisation de travaux
- Mettre en réseau les structures soutenues
- Organiser des rencontres entre les différents acteurs concernés sur le territoire (collectivités, associations, fédérations, etc.)
- Proposer des visites de chantier, faire découvrir les métiers des entreprises, afin de développer des échanges avec les parties prenantes et accroître l'ancrage territorial de la démarche

Dans son dossier de candidature, **le porteur de projet devra identifier une ou plusieurs actions** pour lesquelles il souhaiterait être accompagné. Ces actions peuvent être liées directement au projet soutenu par Sillon Solidaire, ou plus généralement liées à l'activité de l'association. La phase d'instruction des demandes de soutien permettra d'affiner le projet de parrainage qui sera développé en parallèle du soutien financier.

Pour chaque projet soutenu, Sillon Solidaire s'attachera à suivre et évaluer l'impact tant du soutien financier que du parrainage, par la définition au préalable d'indicateurs de suivi mesurables.

Procédure de dépôt des dossiers

Calendrier de l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets : 13 mai 2019

Date de clôture pour le dépôt des dossiers : 15 juillet 2019

Date de publication des lauréats : octobre 2019

Comment déposer un projet ?

Toute structure éligible à un soutien de Sillon Solidaire peut télécharger le dossier de demande de soutien à l'adresse : www.lisea.fr/partenaire-des-territoires/sillon-solidaire

La recevabilité de la demande sera évaluée sur dossier.

Le dossier doit donc être **complété intégralement et accompagné des annexes utiles** précisées en fin de dossier.

- **Le dossier de demande de soutien sera envoyé le 15 juillet 2019 au plus tard par courrier électronique à l'adresse suivante : sillon.solidaire@lisea.fr**
- **Les pièces annexes seront envoyées dans un deuxième courrier électronique à cette même adresse**
- **Les courriers seront nommés ainsi : « demande de soutien – nom de l'association – dossier de candidature » et « demande de soutien – nom de l'association – pièces annexes »**

Procédure d'étude des dossiers

1. Première sélection sur dossier

Une première étude des demandes de soutien est menée en fonction des critères d'éligibilité des structures, de la complétude des dossiers et de la réponse aux axes d'intervention de l'appel à projets.

2. Prise de contact avec le porteur de projet

Des temps d'échange sont prévus avec les porteurs de projet, sur le terrain, en réunion ou par téléphone. Ce premier rendez-vous permet d'évaluer la viabilité du projet et de confirmer la teneur du partenariat. Au cours de cette rencontre, des indicateurs, outils de mesure de la bonne réalisation du

projet, sont définis avec le porteur de projet et Sillon Solidaire. Ils permettent d'évaluer l'impact du soutien, tant financier qu'humain au travers du parrainage.

3. Evaluation par le Comité de sélection

Les dossiers sont examinés par un comité de sélection, selon les critères décrits ci-dessus. Les membres du comité de sélection déterminent une pré-sélection des projets. Le comité de sélection est composé des membres de Sillon Solidaire, de personnalités qualifiées externes et de collaborateurs volontaires de LISEA et MESEA.

4. Sélection du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration détermine la sélection finale des projets soutenus.

5. Mise en place du partenariat

Si le financement est accordé, une convention de partenariat est signée entre le porteur de projet, le(s) parrain(s) et Sillon Solidaire. Les correspondants de Sillon Solidaire restent à la disposition des parrains et du porteur de projet pour les aider à faire vivre cette collaboration, notamment en organisant un suivi régulier et une évaluation de l'action.

6. Bilan du partenariat

En fin de projet, une fiche d'évaluation est transmise au(x) parrain(s) permettant la réalisation d'un bilan du partenariat avec l'association accompagnée, et la définition des perspectives d'avenir.

Pour tout renseignement, adressez votre demande à Lise Dauchet :
sillon.solidaire@lisea.fr – 09 72 17 47 30